

Société civile contre démocratie



(http://arretsurinfo.ch/wp-content/uploads/2017/03/Havel_1.jpg)

200 000 personnes scandent le nom de Vaclav Havel le 21 novembre 1989 à Prague. Crédit photo DR

Par Fernand Le Pic | Antipresse N° 68 | 19.3.2017

A y regarder de près, la «société civile» est un bien étrange vocable. Au sens propre, elle est «l'association des citoyens». N'est-ce pas ce que le sens commun désigne du simple mot de «société» ? En ajoutant «civile» on jouerait implicitement de l'opposition avec d'autres organisations sociales «non civiles», militaires par exemple. C'était notamment l'avis de György Konrad, célèbre dissident hongrois des années 1980,

reprenant à son compte les réflexions de Kant, pour qui «civil» désignait un projet politique s'opposant à l'absolutisme d'État. Mais on passera sur l'évolution du sens de ce concept à travers l'histoire. Ce qui nous occupe c'est son acception contemporaine.

Les origines: Soros, déjà...

La «société civile» apparaît dans le langage courant avec la fin du système soviétique. Elle incarne la dissidence contre les dictatures militaires du Pacte de Varsovie. Son premier promoteur fut sans doute Václav Havel. Dans le prolongement de la publication de la *Charte 77*, déjà financée à l'époque par George Soros, le futur président tchécoslovaque expliquait que la «transition démocratique» devait s'appuyer sur la «société civile», c'est-à-dire sur de nouvelles «structures informelles», destinées à sortir la population de sa léthargie politique postcommuniste (cf. *Le pouvoir des sans-pouvoir*, 1978). Mais destinées aussi à l'influencer favorablement dans l'adoption du style de vie américain et de son modèle démocratique pétri de *Common law*. Sans entrer dans les détails techniques, la notion d'une société civile s'accorde d'autant mieux à ce système juridique qu'il conçoit la loi comme immanente, c'est-à-dire comme la volonté non écrite de la société, que le juge a pour mission de révéler au gré des conflits particuliers qu'il tranche. Dans nos systèmes continentaux romano-germaniques, la loi est souverainiste et transcendante, en ce qu'elle encadre explicitement et par avance le modèle de société qu'il lui est donné d'organiser par la codification. Aux anglo-américains la «société civile», aux européens continentaux le «code civil». L'hégémonie politique passe aussi par la culture du droit.



([http://arretsurinfo.ch/wp-content/uploads/2017/03/vaclav-](http://arretsurinfo.ch/wp-content/uploads/2017/03/vaclav-havel.jpg)

havel.jpg)

10 décembre 1989 – Václav Havel – Place Venceslas. DR

Mais revenons à Václav Havel, dont les vœux d'une société civile en terres continentales semblent avoir été anticipés et exaucés d'avance par des bienfaiteurs de *Common law*. Dès avant la chute du Mur, il avait en effet le soutien de Wendy Luers et de son mari Bill, ambassadeur des États-Unis à Prague de 1983 à 1986. Ces derniers l'aidèrent en particulier à réussir le premier test de mobilisation de la société civile en vue d'un *regime change* en douceur: la Révolution de velours. Ils formèrent Havel à la prise en main de sa première présidence de la Tchécoslovaquie (1989-1992) et créèrent à cette fin, à Prague et New York, la «Fondation pour la Charte 77», avec à nouveau un financement garanti par leur ami intime George Soros. Rebaptisée plus tard *Foundation for a Civil Society*, cette structure contribuera à étendre le modèle de la Révolution de velours aux Révolutions de couleurs.

John Glenn, un acteur essentiel de ces processus de transformation politique, aujourd'hui salarié du sénateur John McCain via le McCain Institute for International Leadership, le confirme très ouvertement: « La société civile constitue un corps fluide de mobilisation politique qui articule tous les enjeux des changements de régime».

Il faut bien entendu à cette société civile des bureaux, du personnel, des moyens de transport et de diffusion des idées et des savoir-faire requis par ces révolutions. C'est le rôle des ONG et autres think tanks ou programmes d'échanges, de bourses d'études et de formation d'experts, qui façonneront à grande échelle les perceptions politiques souhaitées partout dans le monde.

Ces ONG produisent une inflation de concepts américano-compatibles, destinés à être imposés à la classe politique et au monde économique: multiculturalité, tolérance, sociétés ouvertes, dépassement des frontières, gouvernance d'entreprise, principe de précaution, droit d'ingérence, droits des minorités, développement durable, exception culturelle, droit à migrer dignement, théorie du genre, etc. Leur spécificité est de faire de ces notions politiques des revendications morales, des professions de foi qu'il est tout simplement hérétique de contredire. D'où la floraison d'ONG-Watch, des groupes qui inscrivent la police des mœurs et de la pensée dans leur objet social, avec toute la candeur de l'évidence du juste, c'est-à-dire la légitimité autoproclamée de certifier leurs représentations comme seule vérité admissible.

Les médias, relais indispensables

Leur influence est aujourd'hui phénoménale, en particulier comme sources d'expertises et gardiennes de «valeurs démocratiques» abstraites qui se décrivent en une nouvelle grammaire de bois. Mais qui leur a donné un tel mandat si ce ne sont leurs financiers? Elles répondent qu'elles n'ont pas de but lucratif et qu'elles défendent des valeurs immanentes, qu'elles seules ont le courage et les moyens d'exprimer, en surplomb du débat démocratique. En réalité, c'est le processus démocratique qu'elles plombent. Lorsque le vote populaire ne leur convient pas, elles l'attaquent et n'hésitent pas à promouvoir la coercition. Sous prétexte d'éclairer, elles dénoncent. Elles ont même le pouvoir judiciaire de porter plainte au nom de leur société civile. A l'audience pénale, elles surajoutent l'audimat, dont elles ont un besoin vital.

C'est en effet la presse qui les fait exister. Il leur faut cette sorte de notaire qui authentifie leurs actes face à un public dont on organise ainsi l'opinion en commun. Mais pour cela, les beaux discours ne suffisent pas. La «Grande écoute» a besoin de conflits et même de violence pour conserver leurs parts de voix. Cela tombe bien car les ONG adorent la violence. Rappelons-nous, leur fonction première est de faire de la «résistance civile» contre tout système politique réfractaire au modèle de leurs sponsors bien-aimés et connus. Il suffit de persuader l'opinion publique qu'une vision politique antagoniste à la leur est une «agression» contre le modèle social idéal qu'elles incarnent, une injustice, une oppression, voire une régression, pour justifier la mobilisation de la «société civile».

Les mises en scènes varient mais les ressorts sont toujours les mêmes: actions spectaculaires et souvent créatives, destinées à toucher les consciences (Greenpeace, Femen, cadavre d'enfant sur une plage turque, etc.)

Le but n'étant pas de débattre dans un rapport de forces politique mais de s'approprier les bonnes consciences, elles font bon usage de la caricature de substitution au réel, déifiée ou diabolisée selon les besoins. C'est ce que Doug McAdam appelle la «dramaturgie stratégique».

Action non-violente, vraiment?

Mais le biais est plus toxique qu'il n'y paraît car la mobilisation de la société civile constitue en soi une forme de violence, lorsqu'elle s'opère au sein d'une démocratie, contre une volonté populaire majoritaire, ou encore dans le but de subvertir les débats afin d'empêcher cette majorité potentielle d'exister. L'élection de Donald Trump et le vote du Brexit sont déjà des cas d'école à cet égard.

Et ce type d'influence s'exerce par des procédés de persuasion sophistiqués qui ont déjà fait leurs preuves dans ces fameux contextes de *regime change*. Mais au fait, si le recours au concept de «société civile» pouvait se comprendre dans le cadre d'une «transition démocratique» au sortir d'une dictature, pourquoi devrait-on l'imposer au sein d'une démocratie existante qui fonctionne bien?

En réalité ces ONG plénipotentiaires d'une très abstraite «société civile» représentent autant de projets politiques qu'elles ont de catégories de sponsors; c'est-à-dire très peu: le gouvernement américain et la Commission européenne exerçant un quasi-monopole faïtier dans ce domaine. Au sein de nos démocraties anciennes et bien établies, elles sont là pour concurrencer les institutions étatiques dans l'élaboration de la norme, et le cas échéant s'y substituer. Par exemple, elles abhorrent la démocratie directe qu'elles estiment trop nationale et enracinée, et qui peut faire obstacle à leurs programmes multiculturels et supranationaux. Elles sont bien décidées à venir à bout du droit d'initiative populaire, qu'elles identifient comme une source d'inspiration beaucoup trop rêvée pour tous les «populismes». Les ONG toutes si sympathiques derrière les engagements altruistes de leurs jeunes recrues, formées aux bonnes écoles de pensée, et affublées des titres académiques les plus prestigieux, sont en réalité violentes par essence.

Elles se jouent des harmonies sociohistoriques et culturelles les mieux établies et les plus sereines, qu'elles brutalisent. Elles savent que leurs actions sont susceptibles de déboucher sur des conflits sociaux profonds, a fortiori lorsqu'elles les présentent comme des avancées inscrites dans le sens de l'histoire. Lorsque l'électorat, c'est-à-dire le Souverain, se rebiffe, elles lui opposent la société civile, c'est-à-dire exactement les mêmes personnes mais dont elles ont usurpé la souveraineté et travesti les convictions. Lorsqu'on en arrive aux «solutions d'experts», pire, au désamorçage des conflits par des accommodements imposés, c'est que la mission des ONG est accomplie ou en voie de l'être. Le changement de régime est proche lorsque l'ONG sort l'étendard de la société civile. Même en Suisse, surtout en Suisse.

Fernand Le Pic | Antipresse N° 68 | 19.3.2017

© 2017 Association L'Antipresse

Source: Antipresse (http://antipresse.tumblr.com/post/157163763163/le-c%C5%93ur-du-syst%C3%A8me?utm_content=buffer71f11&utm_medium=social&utm_source=facebook.com&utm_campaign=buffer)